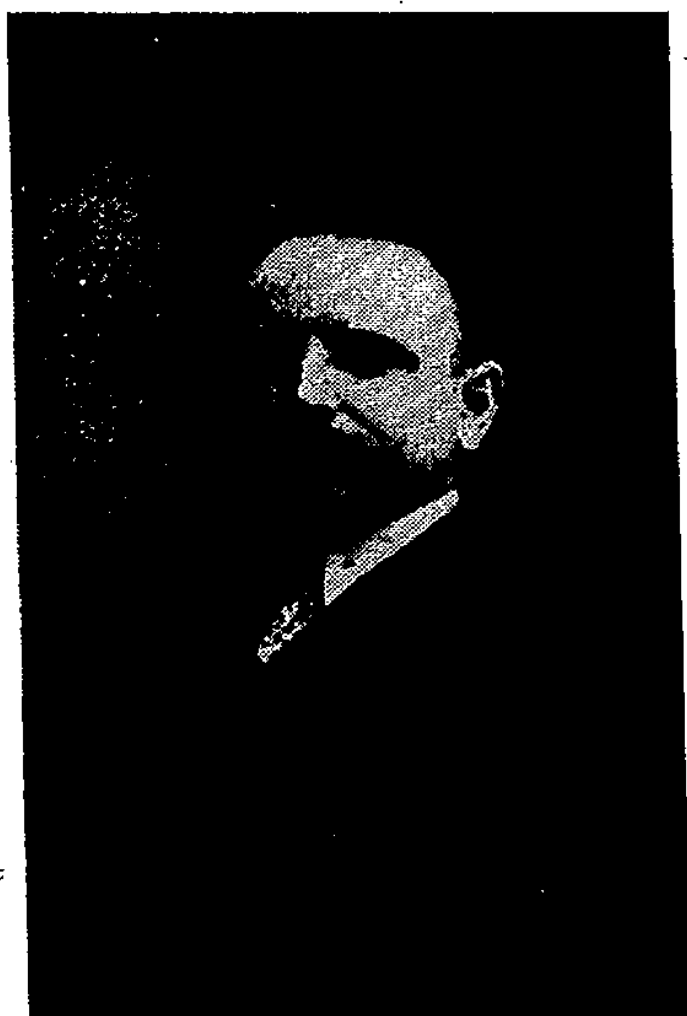


**BULLETIN MENSUEL
DE L'ASSOCIATION
DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE
ET DES CLIENTS DES
SERVICES PUBLICS**



M. E. ARCHDEACON

Vice-Président de l'Association des Abonnés au Téléphone



M. EDMOND JEAN

Trésorier de l'Association des Abonnés au Téléphone



Vicomte DE DOUVILLE MAILLEFEU

Secrétaire de l'Association des Abonnés au Téléphone

ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, Membre du Comité consultatif des P. T. T., 12, rue de Prony. Tél. 513-31.

Vice-Président : M. E. Archdeacon ✻, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. Edmond Jean, Industriel, 62, rue Condorcet. Tél. 149-35.

Secrétaire : M. le Vicomte de Douville Maillefeu, 109, Avenue Henri-Martin, Tél. 634-76.

Membres : M. P. Créténier O. ✻, Négociant-Commissionnaire, 21, rue de Paradis. Téléphone 258-87.

M. Lauzanne, Architecte ✻, 26, rue de Turin, Tél. 211-38.

M. Munier ✻, Industriel, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur-Seine, Tél. 535.

M. Lahure, éditeur O. ✻, 9, rue de Fleury, Tél. 704-44.

M. J. Perrigot, Ingénieur, 5 bis, rue de Berri, Tél. 232-17.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : M. Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} Instance, 17, r. de l'Université. Tél. 728-74.

M. Rodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin. 14. Tél. 254-61.

M. Rougeot, Avoué à la Cour d'Appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. 292-50.

M. L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. 584-46.

M. Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 743-64.

M. Tollu, Notaire, rue Saint-Lazare. Téléphone 254-32.

M. Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

Huissier : M. Perrin, 5, Faubourg St-Honoré, Tél. 258-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL : M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres

EXTRAIT DE LA LISTE DE NOS MEMBRES

Chouanard — Pingault — Bellanger-Poiret — Bélin frères — Ducellier — Bechoff, David et C^{ie} — Magasins du Gagne-Petit — Chouet (Maison du Dr Pierre) — Codechèvre (Bière Fanta) — A. Clément (Automobiles) — Société des Automobiles Peugeot — Georges Richard (Automobiles) — Amieux frères (Nantes) — Marquis de Beauchamp — Cossé, Lotz et C^{ie} (Nantes) — Casino de Vichy — Rumpelmayer — Marquis de Ségur — Société des Agriculteurs de France — Touring-Club de France — Duchesse d'Uzès — Vilmorin, Andrieux et C^{ie} — Forges et Chantiers de la Méditerranée — Fresne et C^{ie} — Gauthier-Villars (Editeur) — Guérin-Boutron (Chocolatier) — Hôtel Moderne — Banque de Mulhouse — Banque Suisse et Française — Jamet et Buffereau — Félix Juven (Editeur) — Baron de Zuylen — Duc de Rohan, Député — Marquis de la Ferronnays, Député — Marquis d'Aramon — A. Michelin (Pneumatiques) — Pleyel-Wolff, Lyon et C^{ie} (Pianos) — Martin-Gobert (à Réaumur) — Félix Potin — Julien Damoy, etc.

Le total des Membres de l'Association a atteint 8400.

DEMANDE D'ADMISSION

M

Profession

Téléphone

Adresse

demande son admission à l'Association des Abonnés au Téléphone et s'engage à verser la cotisation de 5 francs par an.

Signature :

L'Adhésion à l'Association donne droit à la réception mensuelle du Bulletin et à tous les Services de l'Association.

Adresser ce Bulletin à l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, Rue des Mathurins, PARIS.

INTRODUCTION

Voilà huit ans que quelques usagers du téléphone, répondant à mon appel, ont fondé l'Association des Abonnés au Téléphone, pour l'amélioration et le développement de cet important service public.

Tout le monde trouva l'initiative originale, puisque l'Association compta bientôt plus de huit mille membres.

Quant à l'Administration, elle cacha son inquiétude sous les apparences du dédain, comptant, derrière le rempart de son inertie, avoir encore une fois le dernier mot.

C'était l'époque où un haut fonctionnaire des téléphones me disait avec un sourire sceptique : « Vous y croyez, vous, Monsieur, à l'avenir des Téléphones ? »

Car l'Administration ignorait ou ne voulait pas savoir que la jeune Amérique avait déjà donné au téléphone un développement prodigieux, le considérant à juste titre comme un auxiliaire indispensable dans la vie moderne. Elle ignorait qu'aux Etats-Unis on comptait plusieurs millions de téléphones et qu'une seule grande ville avait plus de postes téléphoniques que dans la France entière. Elle ignorait que le budget des Compagnies de téléphones américaines se chiffrait par milliards et que l'outillage téléphonique de New-York avait été refait trois fois, de fond en comble, en quinze ans.

Elle ignorait la batterie centrale qui avait déjà révolutionné le téléphone.

L'Administration ignorait encore que la vieille Europe suivait aussi le progrès, que l'Angleterre et l'Allemagne avaient considérablement développé leurs réseaux téléphoniques et transformé leur matériel, que dans des petits pays comme la Suisse et le Danemark, il y avait, proportionnellement au nombre des habitants, cinq et six fois plus de téléphones qu'en France.

L'Administration ignorait même, elle ignorait surtout, qu'au point de vue téléphonique, la France était à la queue des nations, la risée du monde civilisé.

..

Encouragé par le public et par la presse, nous ne nous sommes pas laissé rebuter par les premières difficultés.

Nous avons d'abord inspiré à l'Administration le respect de ses clients. Nous l'avons amenée peu à peu à étudier nos propositions, et même à les discuter, à envisager sans trop d'effroi les réformes nécessaires et à accueillir avec bonne volonté nos réclamations.

Ainsi, à l'hostilité première ont succédé des rapports courtois et le désir mutuel de travailler au progrès téléphonique.

..

Mais pour exercer une action plus efficace, il fallait que notre association pût débattre officiellement les intérêts des abonnés au téléphone, qu'elle participât à l'étude de toutes les réformes téléphoniques, qu'elle coopérât en quelque sorte aux décisions à prendre pour l'amélioration et le développement des services téléphoniques.

Après de longues années d'efforts, nous avons obtenu satisfaction. MM. Dumont et Chaumel, les seuls ministres qui se soient intéressés au téléphone, ont créé le Comité consultatif des Postes, Télégraphes et Téléphones, où le public est largement et éminemment représenté et où ses intérêts peuvent être défendus contradictoirement avec l'Administration, en présence du ministre.

Il nous manquait encore le moyen d'intéresser le public à notre campagne, car notre Bulletin n'était tiré qu'à quelques milliers d'exemplaires.

Grâce au concours de MM. A. Waton, les grands imprimeurs de St-Etienne, cette lacune va être comblée. Notre Bulletin sera adressé périodiquement à tous les abonnés au téléphone de France et on le trouvera bientôt dans toutes les mains.

..

Il reste à mettre la France au même rang que les Etats-Unis, ou, si l'on veut être moins ambitieux, au même rang que la Suisse, la Suède ou le Danemark. Est-ce trop exiger ? Il faut que d'ici dix ans il y ait en France deux à trois millions de postes téléphoniques, au lieu de deux cent mille.

Il faut que dans les grandes villes le téléphone soit dans toutes les maisons, chez tous les commerçants, dans toutes les chambres d'hôtels, dans tous les appartements d'un loyer supérieur à mille francs. Il faut que le téléphone soit établi dans les plus petites communes de France, dans toutes les gares et même sur certaines voies publiques. Il faut en un mot que le téléphone fonctionne à la satisfaction de tous, et soit à la portée de tous.

Pour atteindre ce but il ne suffit pas de la bonne volonté d'un ministre ; il faut, si les téléphones restent entre les mains de l'Etat, réorganiser l'Administration sur des bases industrielles. Il faut l'autonomie administrative et financière. Il faut encore un plan d'ensemble et au moins cent millions de crédit pour commencer. Enfin, il faut abaisser certains tarifs pour vulgariser le téléphone.

..

On voit que si la tâche est lourde, le but est magnifique et que lorsque nous l'aurons atteint, c'est à plusieurs millions d'exemplaires que sera tiré notre Bulletin.

MARQUIS DE MONTEBELLO.

ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

Son But — Son Œuvre

L'Association des Abonnés au Téléphone, fondée en 1904, a pour objet l'amélioration des services téléphoniques.

L'Association a obligé l'Administration des téléphones à *compter avec le public*. Depuis sa fondation, toutes les mesures vexatoires dont usait l'Administration vis-à-vis des abonnés ont été suspendues. L'Association a obtenu la *réforme du Règlement* imposé aux abonnés et la suppression des clauses les plus draconiennes, notamment la réglementation de la suspension d'office des communications, la réduction à sept jours (au lieu de quinze) de la durée d'interruption de service qui donne lieu à dégrèvement, etc.

L'Association a poursuivi la réforme du personnel, qui est actuellement mieux recruté et qui est instruit à l'*Ecole des téléphonistes* dont nous avons obtenu la création.

Au point de vue du matériel, c'est la vigoureuse campagne menée par l'Association qui a décidé l'adoption de la *Batterie Centrale*. C'est à l'Association également qu'on doit la *création de nouveaux bureaux* et la pose de *nouveaux multiples*, ainsi que l'organisation de *lignes auxiliaires nouvelles*.

L'Association a transmis à l'Administration plusieurs milliers de réclamations diverses et par son intervention effective a obtenu satisfaction pour un grand nombre d'entre elles.

La Commission judiciaire de l'Association a étudié le *côté juridique des questions téléphoniques*. Le rapport de M^e Henri Talamon, son président, avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat, a servi de base à la réforme du règlement.

L'Association est entrée en relations avec le Parlement. Elle a défendu son programme et les intérêts des abonnés auprès de tous les Ministres et Sous-Secrétaires d'Etat des Postes. Plusieurs interpellations ont eu lieu sur son

initiative. Plusieurs pétitions ont été déposées à la Chambre par ses soins. L'Association a, enfin, toujours entretenu de nombreux et excellents rapports avec la presse de tous les partis, qui ne lui a jamais marchandé son concours.

C'est ainsi que l'Association a soulevé et discuté toutes les questions qui touchent à la téléphonie. Les réformes nécessaires que l'Administration a effectuées, aussi bien que les projets qu'elle vient de formuler ont été proposés et préparés par l'Association.

Citons, notamment, parmi les dernières décisions en cours d'exécution, l'adoption (enfin!) de la batterie centrale *intégrale* (suppression totale des piles chez l'abonné); l'*unification des appareils des abonnés*, l'organisation et le développement de l'*interurbain* et la construction de *trois nouveaux bureaux*.

Enfin, sur les instances de l'Association, a été constitué par décret, en juin 1911, un *Comité consultatif des P. T. T.*, dans lequel le public est représenté par des membres des groupements commerciaux, industriels et financiers et notamment par le président de l'Association des Abonnés au Téléphone, qui, en qualité de président de la Commission des Téléphones, a déjà fait adopter nombre de propositions intéressantes par le Comité.

C'est à la suite de ces vigoureuses campagnes que l'on semble, en haut lieu, reconnaître la nécessité de donner au téléphone l'*autonomie administrative*, ou tout au moins l'*indépendance financière* qu'exige son caractère de grande industrie et de dresser en même temps un *plan d'ensemble* pour l'amélioration et le développement de tous les réseaux. En outre, l'Administration a accepté le principe de l'*abaissement des tarifs* actuels par l'adoption du tarif à conversation taxée, qui mettra le téléphone à la portée de tous.

Avantages directs offerts aux Membres de l'Association

Outre l'avantage de coopérer à l'amélioration et au développement d'un grand service public, l'Association offre à ses membres les avantages particuliers suivants :

- 1° Elle distribue gratuitement à ses membres son bulletin mensuel et ses brochures de propagande ;
- 2° Elle obtient des constructeurs des réductions appréciables sur le prix des appareils et fournitures ;
- 3° Elle renseigne et conseille sur toutes les questions postales, téléphoniques et télégraphiques ;
- 4° Elle vérifie et discute les états de frais ou autres comptes établis par l'Administration ;
- 5° Enfin elle reçoit et transmet les réclamations justifiées des abonnés, les appuie auprès de l'Administration compétente et y fait donner bonne suite.

L'Association est reconnue en effet par l'Administration comme déléguée des abonnés et qualifiée parfaitement pour présenter leurs réclamations individuelles.

Les abonnés ont donc tout intérêt en cas de renseignements ou de réclamations à passer toujours par l'intermédiaire de l'Association.

(Adhésion 5 francs par an, voir demande d'admission page 2)

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

Sommaire du Numéro de Novembre

Comité Consultatif. Séance de la Commission. Séance du Comité. — Les Amis du Téléphone. M. Charles Dumont. — Les Tables de Renvoi à Paris. — Nos Délégués Régionaux. — Les Usages inédits du Téléphone. — Qui ne connaît Archdeacon ? (F. Barrand). — Le Téléphone à la portée de tous (Jacques Maroy). — Le Téléphone dans les Gares. — Les Nouveaux Numéros du Téléphone. — Informations. — Statistiques Téléphoniques Mondiales au 1^{er} Janvier 1912. — On Réclame.

COMITÉ CONSULTATIF

Séance de la Commission des Téléphones du 12 Octobre

Nouveau poste à batterie centrale intégrale. — *M. de Montebello*, président, apprend à la commission qu'à la suite du concours institué à cet effet, l'appareil suédois Ericson a été adopté pour les postes d'abonnés à batterie centrale intégrale. Ce choix semble devoir donner satisfaction à la commission et aux abonnés.

Annuaire de 1913. — *M. Bouchard*, directeur de l'exploitation, annonce que pour tenir compte des réclamations des abonnés, l'annuaire pour le réseau de Paris paraîtra en janvier ; l'annuaire de province paraîtra également plus tôt que les années précédentes.

La commission passe ensuite en revue plusieurs vœux de l'Association des abonnés : lignes interrompues, permanence du service, unification des appareils des abonnés.

Lignes interrompues ou occupées. — *M. Bouchard* expose que, conformément au vœu de l'Association des abonnés, les opératrices doivent signaler exactement la cause qui empêche une communication, par exemple, suivant le cas, *ligne interrompue* ou *ligne pas libre*. Afin de mieux renseigner les abonnés à ce point de vue, un service spécial de renseignements va être organisé dans chaque bureau de Paris.

Permanence du service. — Il est décidé que la Commission et l'Administration vont étudier cette importante question d'une manière approfondie.

M. Bernheim, appuyé par *MM. Maurel* et *Masquelier*, demande que, d'ores et déjà, l'Administration envisage le moyen d'ouvrir les bureaux téléphoniques à 7 heures du matin même en hiver.

Unification des appareils des abonnés. — *M. de Montebello* fait observer que puisque l'Administration a fait choix d'un appareil unique, il convient de substituer, aux frais de l'Etat, ces appareils à tous les appareils anciens, afin d'unifier les postes. *M. Dennery* estime que des crédits nouveaux ne seraient pas nécessaires, si l'on affectait à cette réforme les crédits actuellement attribués à l'achat et à l'entretien des piles qui seraient supprimées partout où les appareils nouveaux seraient établis. Après discussion entre *MM. de Montebello, Bernheim, Montbrand, Bouchard*, la commission décide de poursuivre l'examen de la question, d'accord avec l'Administration qui doit faire des propositions.

Création d'un réseau téléphonique national. — Une proposition de *M. Montbrand* tendant à l'étude financière d'un réseau téléphonique reliant les grands centres provinciaux est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du Comité Consultatif du 14 Octobre

Téléphones. — *M. Chaumet*, sous-secrétaire d'Etat, président, constate que les services téléphoniques se sont améliorés grâce au meilleur entretien des lignes. De nouvelles lignes vont être créées à Paris où

le matériel est déjà insuffisant. En province, il faudra également multiplier les lignes, afin que la durée d'attente n'excède pas un quart d'heure, mais il paraît difficile d'établir un programme de longue haleine, car on ne peut pas prévoir le développement que le téléphone prendra dans telle ou telle région.

L'Administration, à titre d'expérience, va installer les téléphones automatique et semi-automatique à Nice, à Marseille, à Angers, à Orléans, à bref délai.

Quant aux tarifs on ne pourra les réduire que lorsque l'installation de nouveaux bureaux et de nouvelles lignes permettra d'accueillir un plus grand nombre d'abonnés.

M. de Montebello reconnaît que de grands efforts ont été faits pour atténuer la crise téléphonique. Mais il reste énormément à faire. Il est impossible de donner au téléphone en France la place qu'il doit occuper sans un plan d'ensemble, tant pour Paris que pour la province; ce plan doit reposer sur de longues et sérieuses études techniques et financières. Il faut prévoir l'installation de plusieurs millions de postes nouveaux; il faut prévoir les crédits nécessaires, d'où la nécessité de donner aux téléphones une comptabilité industrielle. Si l'on veut obtenir des crédits, il faut démontrer que les téléphones rapportent et que leur développement rapportera davantage encore.

Postes. — Le Comité consultatif a approuvé à l'unanimité la création du *chèque postal*. Il a été décidé que ce service ne comporterait pas un budget annexe, mais, sur intervention de M. Privat Deschanel, représentant du ministre des finances, il a été convenu qu'il serait dressé pour les opérations du *chèque postal* un *compte moral* ou de statistique, afin de se rendre compte des résultats financiers.

Le Téléphone à New-York. Temps moyen pour la réponse de la Téléphoniste à l'Abonné : 5 secondes ; Temps moyen pour la mise en communication : 13 secondes. Chiffres officiels.

Abonnés, en cas de réclamation sérieuse et urgente, adressez-vous à l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, rue des Mathurins. Téléph. 112-41. 5 francs par an.

LES USAGES INÉDITS DU TÉLÉPHONE

Nous savons que le téléphone sert à converser avec d'autres personnes. Il y a pourtant peut-être, plus encore, à tirer parti de cet instrument, et il semble que la vulgarisation du téléphone nous orienterait vers une nouvelle conception de la vie.

Il se passe, en effet, peu de jours que quelqu'un ne trouve le moyen d'en faire usage pour sa plus grande utilité.

Témoin les exemples suivants :

¶ Une sténographe insère l'annonce suivante :

« Les personnes atteintes de maladies contagieuses peuvent dicter leur courrier par téléphone. Demander le N° XXX. »

¶ On vous appelle au téléphone, et la voix qui vous parle vous dit : « Monsieur, connaissez-vous le phonographe Y ? L'avez-vous déjà entendu ? », et aussitôt vous entendez jouer dans le cornet les échos du *Beau Danube bleu*.

¶ Une jeune femme assistait à un dîner lorsqu'on vient la prévenir qu'on la demande au téléphone. C'est la nourrice qui se plaint qu'elle ne peut endormir le bébé. La dame prend l'appareil et se met à chanter dans le téléphone la berceuse habituelle qui endort l'enfant.

¶ Un monsieur promet une forte récompense à celui qui lui ramènera son chien qu'il vient de perdre. Quelqu'un croit l'avoir retrouvé, fait aboyer le chien dans l'appareil, et cette fois c'est le maître qui reconnaît la voix de son chien.

¶ Une histoire nous rapporte qu'un jeune homme, ayant appelé à l'appareil sa fiancée, passe une demi-heure agréable à causer de choses et d'autres; lorsqu'ils reviennent sur la terre, celui-ci s'aperçoit qu'il a dépensé 90 francs, et il en rit.

— Pourquoi riez-vous? demande la jeune fille.

— Et parce que je pense que cette petite causerie m'a coûté autant que le trajet aller et retour.

— Mon Dieu! s'écrie la jeune fille, pourquoi ne vous arrêtez-vous pas?

— Eh bien! répond le jeune homme, parce que je désire aller jusqu'au prix du sleeping-car aller et retour, et ainsi il continua à parler quelque peu.

— Encore un mot!

— Qu'est-ce qu'il y a?

— C'est pour le pourboire, et il raccroche l'appareil.

Inutile d'ajouter que ces échos viennent d'Amérique, alors...

LES AMIS DU TÉLÉPHONE

M. Charles DUMONT

Nous publions en tête de notre Bulletin le portrait de M. Charles Dumont. Nous avons cru devoir commencer par l'ancien ministre des P. T. T. notre rubrique *Les Amis du Téléphone*, où nous avons l'intention de faire défiler tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du Téléphone et ont travaillé à son développement.

Rapporteur du budget des P. T. T. en 1909, M. Charles Dumont fit de son exploration une magistrale étude et jamais les questions téléphoniques, télégraphiques et postales n'avaient été présentées à la Chambre avec une pareille ampleur.

En pleine possession de son sujet, M. Charles Dumont, une fois ministre des P. T. T., inaugura, rue de Grenelle, des traditions dont M. Chaumet est le continuateur.

C'est lui, en effet, qui a contribué à faire reconnaître le téléphone comme une chose dont il fallait tenir compte. Il a tiré le rideau et montré l'avenir qu'il fallait attendre d'une invention dans laquelle certains yeux s'obstinaient à ne rien voir; il a donné l'impulsion au mouvement que l'Association réclamait depuis de longues années.

— Après avoir mené si longtemps le combat contre l'Administration, lui avons-nous demandé, faut-il, Monsieur le Député, que nous nous considérions encore en ennemis ?

— Dès que je fus chargé par la Commission du budget en 1909 du rapport sur les P. T. T., j'ai pensé le contraire. Il me paraît qu'une administration d'Etat étant privée du stimulant de la concurrence, — ses dirigeants ne recueillant pas les bénéfices pécuniaires de leur gestion, si elle est bonne, ne perdant pas leur argent, si cette même gestion est mauvaise, — devait, à côté du contrôle moral des ministres et du Parlement, être soutenue, stimulée, aidée par les représentants qualifiés des *consommateurs* du téléphone.

Le dossier de la Ligue m'a beaucoup aidé dans la tâche que j'entrepris, en 1909, d'étudier expérimentalement la crise qui sévissait alors, d'en chercher les causes et les remèdes et d'élaborer un plan d'ensemble d'administration et d'extension d'une réalisation progressive, certaine et méthodique.

Aujourd'hui, la Ligue a officiellement son représentant au Comité consultatif des P. T. T. Elle a cessé d'être traitée en ennemie et en gêneuse. Elle est appréciée, au contraire, comme une collaboratrice précieuse.

Mon ami Chaumet pense et agit à son égard comme j'aurais voulu que pensent et agissent tous les anciens ministres et sous-secrétaires des P. T. T.

— Que pensez-vous, Monsieur le Député, des progrès actuellement réalisés et de ceux dont il faut espérer la réalisation ?

— Il ne m'appartient pas, ayant beaucoup critiqué, beaucoup proposé et un certain temps disposé, d'apprécier les progrès réalisés depuis quelques années. Ils sont nombreux, ils sont indéniables, ils sont insuffisants. Le progrès en matière téléphonique est incessant et indéfini.

— Ne croyez-vous pas que ce qui retarde le progrès est le manque de concurrence qui fait que les nations étrangères où le téléphone n'est pas en monopole d'Etat sont mieux servies et profitent immédiatement des inventions nouvelles ?

— Que la Ligue me laisse seulement lui donner le conseil de ne pas perdre son temps à se demander ce que serait le service téléphonique s'il était confié à une compagnie privée. Autant que le mot *jamais* est humain, on peut dire que *jamais* un Parlement français ne remettra à une compagnie privée les bureaux, les lignes, les appareils qu'il a payés, le personnel dont il a la charge.

Les téléphones resteront un monopole d'Etat.

— D'où croyez-vous alors que viendra le progrès et que faut-il attendre de l'Administration ?

— Dans une collaboration loyale et libre, exempte de parti pris dans l'éloge et le blâme, d'hostilité soupçonneuse et de courtoisie, Administration et Ligue doivent travailler en commun pour faire bien, pour faire mieux.

La Ligue représente le consommateur, l'Administration, le producteur. Par ces temps de *vie chère* ils ne peuvent être toujours d'accord. Ministre et Parlement sont chargés d'étudier et d'arbitrer leurs différends. Puisque la Ligue veut bien donner le nom d'*Amis du Téléphone* à quelques-uns de ceux dont la tâche fut précisément de jouer ce rôle complexe de témoin, de critique et d'arbitre, soit au nom des contribuables comme rapporteur du budget, soit au nom de la nation comme ministre, c'est que les monopoles d'Etat ne sont pas par eux-mêmes condamnés à la routine, à la lenteur, au gaspillage, à l'incompétence. Pour que leur fonctionnement soit normal, il faut seulement, j'y insiste, que les *consommateurs* aient un droit de contrôle reconnu et organisé. La Ligue a répondu à une nécessité de droit et de fait. Elle est ; elle prospère. C'est être prophète à bon compte que d'assurer qu'elle continuera à rendre d'incalculables services à l'Administration, au public et..... au budget.

LES TABLES DE RENVOI A PARIS

L'Association des Abonnés au Téléphone avait émis, auprès du Comité consultatif, le vœu que les Abonnés soient renseignés exactement sur les causes qui empêchent l'établissement d'une communication et non par la formule uniforme et inexacte jusqu'ici employée : *pas libre* ou *on ne répond pas*. L'Administration nous communique la note suivante :

Les tables de renvoi qui seront installées dans les postes centraux téléphoniques de Paris ont pour objet de permettre de renseigner exactement le demandeur présentant un appel destiné à une ligne d'abonné supprimée ou suspendue pour quelque motif que ce soit, ou transférée sur un autre multiple par suite de changement d'adresse du titulaire, sur les motifs qui s'opposent à ce que cet appel puisse aboutir utilement.

Dès qu'une ligne sera signalée au poste central intéressé comme étant supprimée, suspendue ou transférée, cette ligne sera renvoyée, au moyen d'une simple connexion effectuée au répartiteur, sur un jack libre de la table spéciale.

Tous les appels effectués sur cette ligne, en un point quelconque du multiple, seront, dès lors, reçus sur cette table. Des opératrices spéciales la desserviront, répondront aux appels et, en se reportant aux indications contenues dans les registres de références mis à leur disposition, informeront le demandeur, soit de la suppression ou de la suspension de l'abonnement du correspondant qu'il désire, soit du numéro nouveau affecté à la ligne de l'abonné transféré.

Les opératrices du multiple seront ainsi déchargées du soin de renseigner elles-mêmes leurs correspondants sur les motifs qui empêcheront les appels reçus de recevoir satisfaction et les manœuvres qu'elles auront à exécuter deviendront uniformes dans tous les cas.

Il en résultera un gain de temps appréciable, et l'Administration compte, par l'application de cette méthode, accroître encore la rapidité du service.

La mise en service des tables installées au bureau des Gobelins et au multiple Gutenberg a montré les grands avantages que présente cette organisation.

L'Administration a pris des mesures pour que chacun des postes centraux de Paris soit pourvu d'un meuble semblable.

Ces installations seront réalisées :

- Au bureau de Passy, en décembre 1912;
- Au bureau de Saxe, en janvier 1913;
- Au bureau de la Roquette, en février 1913;
- Au bureau du Nord, en mars 1913;
- Au bureau de Wagram, en avril 1913.

Enfin, en ce qui concerne les meubles neufs, Marcadet, Central, Archives, Bergère, Trudaine, Auteuil, Elysées, Fleurus, chacun d'eux comportera une organisation analogue.

NOS DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Le succès de notre nouveau numéro nous a valu, outre de nombreuses lettres d'encouragement, des lettres émanant d'abonnés de province, qui veulent bien se mettre à notre disposition pour nous servir de correspondants.

Nous sommes particulièrement heureux de cette initiative qui nous prouve que l'œuvre que nous poursuivons est d'intérêt général. Et cette idée, qui s'est offerte spontanément à nous, nous a paru digne d'être creusée.

Nous avons pensé qu'il serait utile d'avoir ainsi des correspondants qui nous signaleraient, dans le cercle où ils se trouvent, les irrégularités de service, grouperaient les réclamations, nous communiqueraient leurs observations. Nous serions, de cette façon, réellement le porte-parole de ces voix isolées qui ont peine à se faire entendre.

Nous engageons donc vivement ceux qui voudraient être agréés par nous comme délégués régionaux à nous écrire pour recevoir communication des avantages spéciaux que nous pourrions leur accorder.

Remplir simplement la formule ci-dessous et l'envoyer à l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, rue des Mathurins, Paris.

Je, soussigné.....

à téléphone N°

désire être reconnu comme Délégué Régional
de l'Association des Abonnés au Téléphone,
dans la région de.....

Le Téléphone et la Sûreté. L'Administration du Service de la Sûreté, 6, Quai des Orfèvres, dispose en tout et pour tout d'une seule ligne téléphonique. Faut-il s'étonner que nos policiers soient nargués pendant des semaines par des criminels ainsi qu'on l'a vu récemment? Le Conseil Municipal s'est ému de cette situation. Six nouvelles lignes vont être créées. En outre, Quai des Orfèvres, tous les services vont être reliés entre eux téléphoniquement.

Si vous voulez l'Abaissement du Tarif Téléphonique, adhérez à l'Association, 47, Rue des Mathurins. Téléphone 112-41, 5 francs par an.

“ Qui ne connaît Archdeacon ? ”

“ La silhouette si expressive, si mouvante de cet homme extraordinairement actif est familière à tous les mondes où l'on pense, dans tous les milieux où l'on agit. ”

C'est ainsi que le présente la revue mensuelle *La Controverse*, dont notre distingué Vice-Président vient de prendre la direction.

Comme son nom l'indique, cette revue est un organe de combat. Le public n'est que trop souvent victime d'abus de toutes sortes, notamment de la part des grandes administrations. Les réclamations individuelles sont rarement écoutées, mais que ces réclamations soient formulées d'une manière collective, qu'elles soient faites surtout par la voix de la presse, elles acquièrent de l'importance et ont, par conséquent, plus de chances d'être prises en considération. Le but de *La Controverse* est donc d'ouvrir ses pages à ceux qui veulent avoir le droit de crier avant d'être égorgés tout à fait.

Monsieur Archdeacon est bien connu déjà autant par ses succès sportifs que par son talent d'écrivain et de conférencier, car, s'il est le champion du progrès, il n'est pas moins celui de toutes les bonnes causes par ses brillantes qualités aussi bien que par son activité et la sympathie qu'il inspire à tous ceux qui l'approchent. Il a mérité d'être appelé un conducteur de foules.

Nous souhaitons bonne chance à notre heureux confrère et pensons que nos lecteurs liront avec plaisir l'avant-propos de *La Controverse*:

« Sous un large front en coupole, son regard clair, interrogateur, droit ouvert à toutes les manifestations de la vie et de l'activité humaine, semble refléter une lumière intérieure..... Impulsif, généreux avec exagération, il prend feu pour toutes les justes causes et leur consacre sans marchander son temps, sa science, son influence..... et son pécune.

« Avidé de progrès, il s'enthousiasme pour les innombrables découvertes scientifiques qui fleurissent en notre siècle de chercheurs passionnés. Tour à tour il s'est montré (et tout au début de ces sports) cycliste, automobiliste, aéronaute, aviateur, espérantiste, etc. ce qui ne l'a pas empêché jadis de plaider au Palais, de conférencier dans les universités populaires, d'écrire de nombreux articles de journaux, des ouvrages de vulgarisation, de présider des banquets, de prononcer des discours, de subventionner des industries.

« Mais la plus brillante facette de cette miroitante personnalité, c'est son entière, absolue, magnifique indépendance de caractère.

« Nulle considération, nul principe, nulle tradition, si acceptés soient-ils de la majo-

« rité, n'empêcheront jamais M. Archdeacon de dire la vérité sur les choses comme sur les gens, telle qu'il la voit, telle qu'il la pense. Il n'a qu'une haine, la routine ; un unique idéal, le progrès.

« Sa vive intelligence et son grand cœur sont au service de toutes les nobles causes et son esprit critique est toujours prêt à signaler et à combattre les abus..... »

Notre époque est indéniablement une époque de progrès.

Jamais les découvertes scientifiques n'ont été plus nombreuses, jamais le mouvement des idées n'a été plus grand. Les esprits sont avides de savoir, et cependant, bien que la liberté presque absolue de la presse ait été proclamée, en aucun temps peut-être la vérité n'a été aussi peu connue qu'à présent.

Faut-il en voir la cause dans le peu d'indépendance dont jouissent les journaux ? Ceux-ci doivent avant tout lutter contre la concurrence, donner le plus de nouvelles pour le moins cher possible ; de plus il leur faut éviter de heurter les idées de leurs lecteurs, les flatter pour obtenir leurs faveurs. Enfin ils ont à ménager tels commerçants, tel groupement dont la publicité les fait vivre.

Pour ces causes et bien d'autres, les journaux aujourd'hui ont peine à demeurer indépendants et à montrer à leurs lecteurs la vérité rigoureusement exacte.

Il pourrait être remédié à cet état de choses si un certain nombre de citoyens intelligents et consentant à se préoccuper non seulement de leurs intérêts particuliers, mais aussi des intérêts généraux, ne craignaient pas de prendre en mains les bonnes causes et de protester hautement lorsqu'ils se trouvent en présence d'une injustice ou d'un de ces abus dont le public est souvent la victime ou, tout au moins, le spectateur passif.

Nos services administratifs offriraient un vaste champ d'exploration.

C'est ce champ que *La Controverse* se propose d'explorer et M. Archdeacon voudrait que cette revue n'ait d'autres collaborateurs que ses propres lecteurs. Je voudrais, dit-il, que nos lecteurs-collaborateurs soient non des miso-néistes, mais au contraire des hommes épris du nouveau et du progrès, préoccupés non des intérêts particuliers, mais des intérêts généraux ; des hommes qui aient assez du cœur au ventre pour se révolter contre les innombrables abus, les innombrables iniquités dont ils sont tous les jours les victimes ou les spectateurs passifs.

F. BARRAND.

Le Téléphone à la Portée de Tous

Chacun de nous peut se souvenir d'avoir joué étant enfant au téléphone. Il s'agissait en l'espèce de prendre simplement les fonds de deux boîtes rondes en carton, comme celles qui entourent des bobines de fil, de percer un trou au milieu et de les réunir par une ficelle d'une certaine longueur.

Lorsqu'on avait bien opéré, il était facile, grâce à ce moyen, de correspondre très distinctement d'une pièce à l'autre par exemple.

Le téléphone dont nous nous servons couramment est certes un peu plus compliqué que ce jeu puéril, mais parmi nos abonnés combien peu nombreux sont ceux qui savent ce qui se passe entre le cornet de leur transmetteur et le cornet du récepteur de la personne à qui ils s'adressent. Il y a en effet, entre l'un et l'autre, mille rouages compliqués qui, à mesure de leurs complications, se sont appelés de différents noms techniques, lesquels pour le public non initié représentent un langage à peu près aussi aride que le langage judiciaire par exemple.

Un de nos abonnés nous signalait dernièrement la phrase suivante contenue dans le bulletin d'août 1912 :

« Dans la salle d'extension réservée au premier étage seront placés des groupes de départ sans multiplage, sur lesquels sera essayé le système de la répétition du signal d'appel. »

Il est évident que cette phrase contient une série d'énigmes pour des non-professionnels ; or la majorité des abonnés peut être classée dans les non-professionnels. Pour se tirer d'embarras la plupart seraient obligés de recourir à des livres techniques bourrés de descriptions scientifiques dans le dédale desquelles ils seraient vite perdus.

Nous croyons donc nécessaire dans cet organe de vulgarisation du téléphone d'initier ceux qui s'en servent à quelques-uns des mystères les plus simples et de leur dévoiler le chemin que prennent leurs conversations, sans entrer dans trop de détails, mais simplement pour leur faire connaître ce qu'ils doivent savoir.

Il est certain que très souvent des réclamations ne sont pas justifiées faute de savoir ce qui se passe. Nous ne citerons comme exemple que le cas de l'abonné qui, ne connaissant pas le petit roulement très caractéristique entendu par lui dans l'appareil, et dont la signification est *pas libre* ou *ne répond pas*, suivant le caractère des émissions et la longueur d'espace de ce roulement, s'impatiente et tempête contre la demoiselle, crie qu'il y a de la friture dans l'appareil et qu'il n'y a pas moyen d'obtenir de communication, alors qu'il devrait, étant prévenu, tout simplement raccrocher ses récep-

teurs et attendre quelques instants pour redemander sa communication.

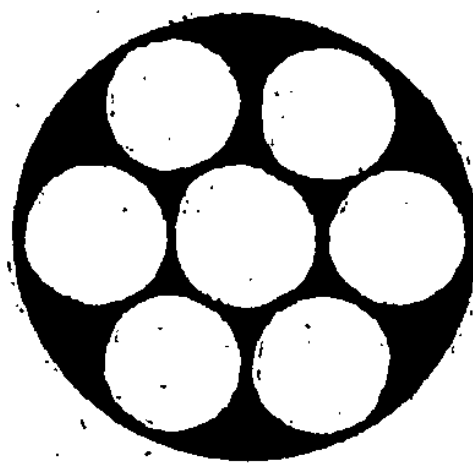
Pénétrons donc chez un de nos abonnés habitant un immeuble important et, sans chercher à surprendre le secret de ses communications, suivons la ligne qui s'échappe de l'appareil.

Celle-ci, composée de deux fils conducteurs, pénètre dans un petit tuyau de plomb, traverse le mur et descend dans la cour en suivant les corniches jusqu'à l'entresol où nous voyons qu'elle vient se raccorder, par l'une des extrémités d'une pièce de raccord, à un câble à 7 paires de conducteurs qui la prolonge du côté de la sortie de l'immeuble.

Cette pièce de raccord a exactement la forme d'un barillet de revolver dans lequel sont placées six balles. Chaque fil occupe la place d'une de ces balles, le septième étant placé au milieu comme axe. Cette pièce de raccord s'épanouit en sept petits tubes contenant chacun une paire de fils.

C'est à cette même pièce de raccord que viennent aboutir les lignes semblables à la ligne des autres abonnés habitant le même côté de l'immeuble.

On peut voir, si le nombre de ces abonnés est inférieur à 7, que certains bouts de lignes



à deux conducteurs émergeant de la pièce de raccordement ne sont pas utilisés et sont là en attendant de recevoir les abonnés à venir ou pour remplacer une ligne d'abonné actuel devenue impraticable.

Cette pièce de raccord doit être complètement étanche sous plomb à 7 paires de conducteurs dont il est parlé plus haut.

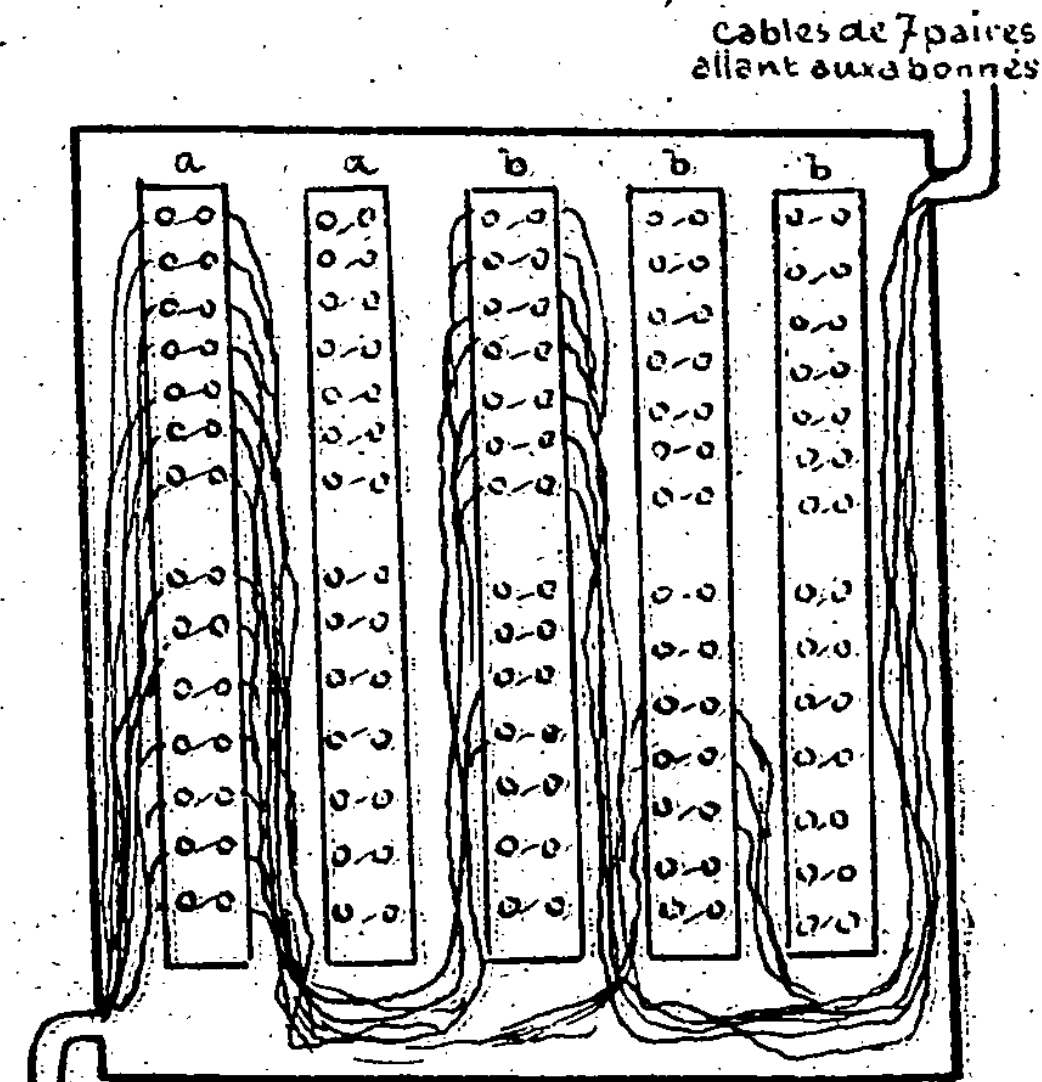
Le câble à 7 paires est un câble sous papier, ainsi nommé parce que chaque conducteur qu'il contient est revêtu complètement d'une enveloppe en papier, blanche pour l'un des conducteurs d'une même paire et rouge pour l'autre. Les deux conducteurs d'une même paire sont tordus ensemble et les 7 paires ainsi constituées sont à leur tour tordues ensemble, formant ainsi un coron recouvert d'une bande de toile de coton qui le sépare de l'enveloppe de plomb.

Voici donc notre première paire de fils réunie à six autres et formant un câble de sept paires que nous continuons à suivre.

Si l'immeuble que nous avons visité présente une certaine importance ou si avec les immeubles voisins on peut grouper un certain

nombre d'abonnés, nous arriverons en le suivant jusqu'au rez-de-chaussée à une boîte en bois disposée soit dans la cage de l'escalier, soit à côté de l'ascenseur, mais toujours dans un endroit sec et isolé du mur. Cette boîte s'appelle une *boîte de coupure*; elle a pour objet de répartir un câble venant de l'égout, de 28 paires de conducteurs, entre quatre autres câbles conduisant à des pièces de raccords semblables à celle que nous venons de décrire et qui pourront desservir 28 abonnés.

Chaque paire de ce câble vient se répartir sur des réglettes de la boîte suivant le schéma



câble de 28 paires venant de l'égout

a. a. - réseau
b. b. b. - abonnés

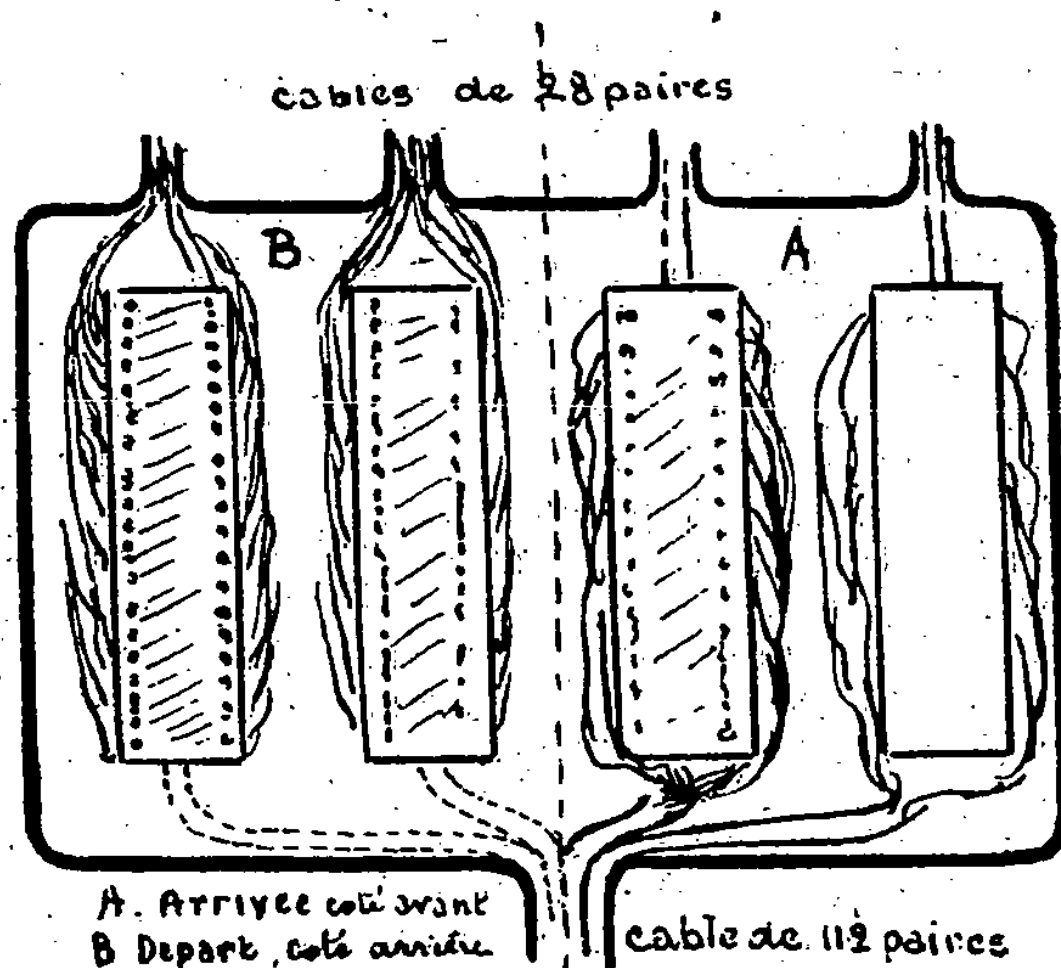
ci-contre. Deux de ces réglettes reçoivent les 28 paires de conducteurs du réseau, deux autres reçoivent les 28 paires du côté des abonnés.

Si cette boîte n'existait pas nous serions obligés de descendre dans les égouts et de raccorder nos quatre câbles de 7 paires en un câble de 28, dans un endroit où l'humidité règne forcément, par une pièce de raccord en plomb qui forme toujours un endroit sensible et où des détériorations peuvent se produire plus facilement. Il y a donc intérêt à ce que ces câbles de 28 paires ne se séparent pas en égout. Les récentes inondations ont du reste prouvé l'inconvénient de ce système et le but est d'obtenir des propriétaires des immeubles importants l'installation dans un endroit de leur rez-de-chaussée d'une de ces boîtes de coupure permettant de desservir les abonnés de l'immeuble et des immeubles voisins.

Généralement cette autorisation a été accordée par les propriétaires. Nous serions heureux que ceux qui l'ont ces lignes puissent se rendre compte de l'intérêt qu'offre l'installation de ces boîtes au point de vue téléphonique et la

facilitent par la suite, lorsqu'elle leur sera demandée par le service téléphonique.

Pour nous résumer, la boîte de coupure a l'avantage de mettre *en direct*, c'est-à-dire d'amener dans les immeubles, en un endroit sec et où on peut facilement faire les vérifica-



tions nécessaires, un câble de 28 paires, ce qui évite de faire des pièces de raccord en égout, c'est-à-dire dans des conditions défavorables.

Les câbles qui partent du bureau central sont généralement d'énormes câbles contenant 448 paires. Ceux-ci se partagent par pièces de raccord en quatre câbles de 112 paires, lesquels aboutissent à une chambre de concentration, d'où le départ se fait en quatre câbles de 28 paires que nous venons d'examiner.

Ces chambres de concentration ont pour but d'éviter des raccords en égout. Les câbles de 112 paires arrivent par les parties inférieures de la boîte et viennent s'épanouir eux aussi sur des têtes semblables à celles des boîtes de coupure, chacune comprenant 28 paires. Les deux côtés de la boîte se fixent dos à dos et représentent, l'un l'arrivée d'un câble du réseau, l'autre le départ des câbles des abonnés. Ces boîtes sont en plomb et se ferment par un ensemble de vis à papillons s'engageant chacune dans une encoche pratiquée sur les côtés de la boîte à la façon des hublots d'un navire et garnies d'un joint en caoutchouc pour en assurer l'étanchéité.

Ces chambres de concentration sont installées autant que possible dans les rez-de-chaussée ou cours d'immeubles importants; elles sont faciles à vérifier et permettent, grâce à un dispositif spécial que nous examinerons plus loin, de localiser l'endroit où des détériorations auraient pu se produire sur la ligne, interrompant un ou plusieurs abonnés.

Il n'y a plus en effet entre ces chambres de concentration et les sous-sol des bureaux centraux aucune solution de continuité.

(A suivre.)

JACQUES MAROY.

Le Téléphone dans les Gares

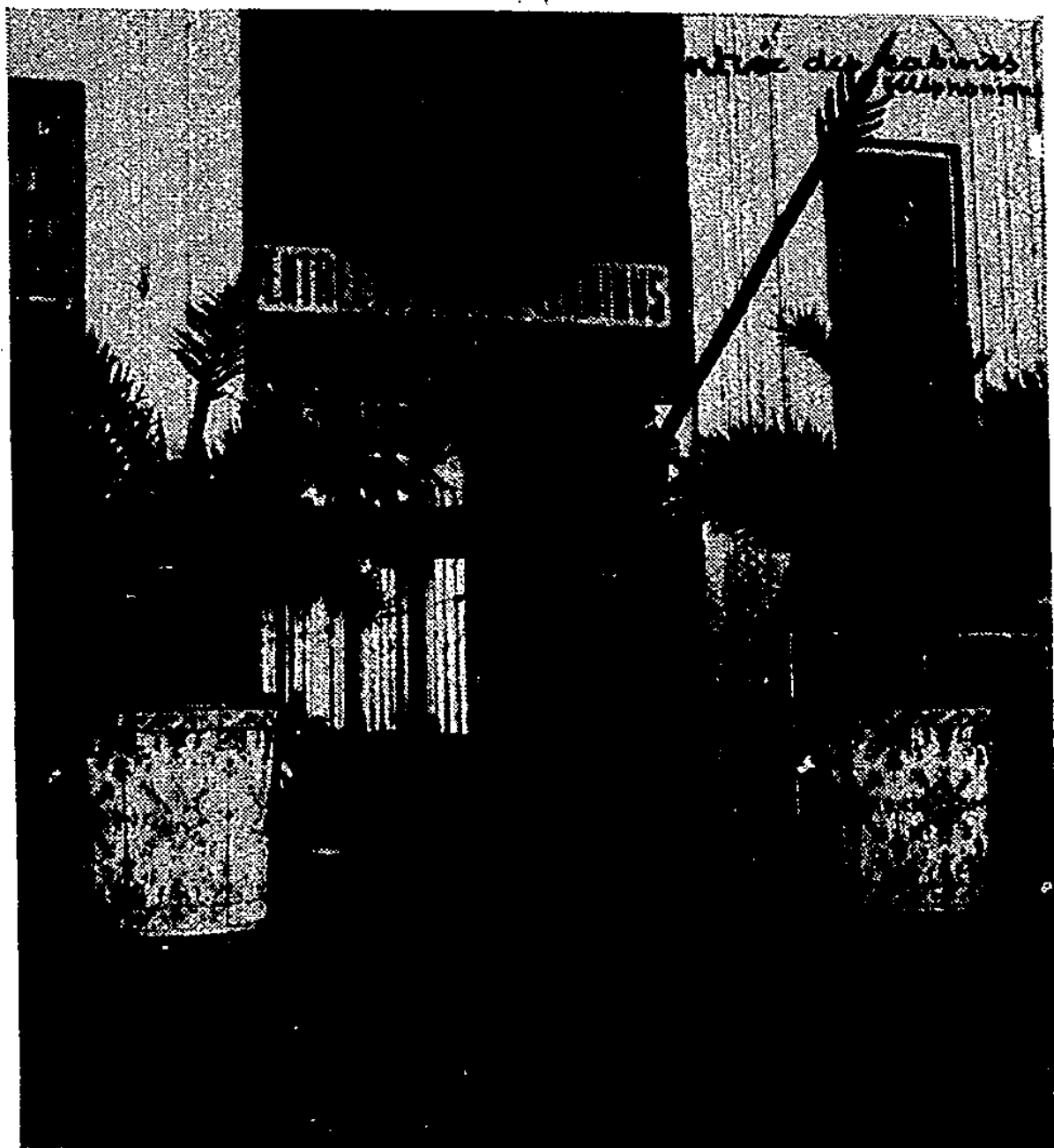
Le Téléphone devrait être à la disposition du Public dans toutes les Gares. Les Compagnies y sont toutes disposées.

Nous rappelons sommairement ce que nous avons dit dans notre dernier numéro au sujet du téléphone dans les gares.

L'Association des Abonnés au Téléphone présentait à la Commission des Téléphones, le 17 mai dernier, un vœu dans le but de demander aux Compagnies de chemins de fer que le téléphone soit mis à la disposition du public autant que possible dans toutes les gares. L'Administration répondit à ce vœu que le téléphone existait dans les grandes gares, que le trafic échangé à partir de ces postes était généralement faible et qu'il appartenait aux Compagnies de chemins de fer de prendre les dispositions utiles à cet égard. Il ressort des réponses des Compagnies de chemins de fer consultées à ce sujet que celles-ci sont déjà entrées dans cette voie en disposant sur le réseau quelques cabines publiques, que l'utilisation d'installations de ce genre ne leur a pas échappé, et qu'elles ont été réalisées partout où elles ont pu présenter quelque intérêt.

« Du reste, ajoutent-elles, lorsque nous sommes saisies de demandes de ce genre, nous les examinons dans un esprit très libéral et nous donnons satisfaction toutes les fois que la question présente un intérêt appréciable pour le public. »

Nous avons insisté déjà sur l'utilité qu'il y aurait à ce que de nombreuses cabines téléphoniques soient installées dans les

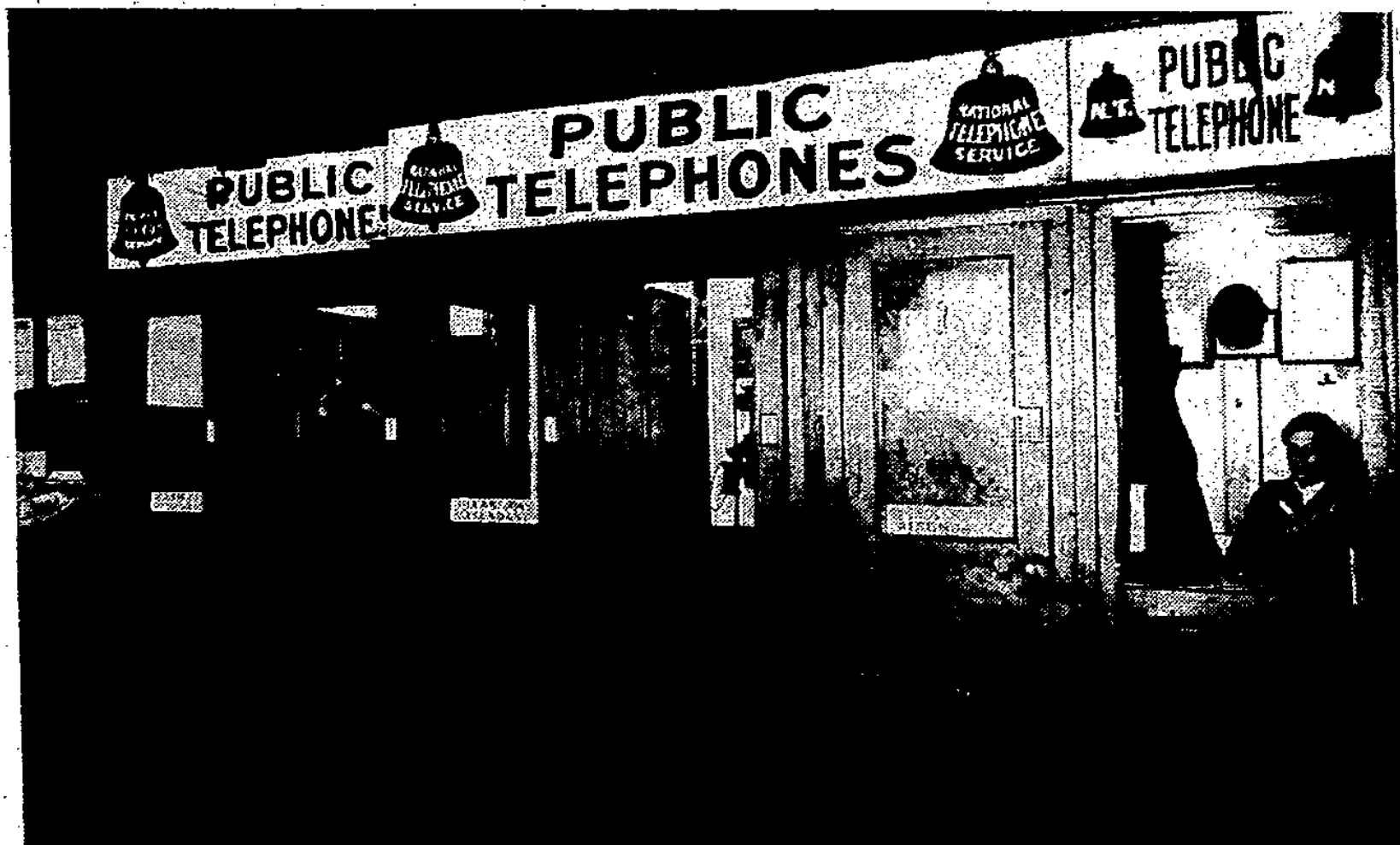


grandes gares. Celles-ci existent déjà, mais elles sont la plupart du temps très difficiles à découvrir pour ceux qui ne les connaissent pas. Nous publions ci-dessous, à titre d'exemple, l'entrée des cabines téléphoniques de la gare Saint-Lazare. Combien de Parisiens sont passés devant

sans se douter qu'il y avait dans ce petit couloir cinq cabines et deux demoiselles pour les servir.

Nous publions en regard les cabines téléphoniques de la station de Liverpool - Street, qui ne peuvent échapper aux regards, même d'étrangers venant pour la première fois à Londres.

A la gare du Nord, on a fait mieux encore, on a purement et simplement démoli les cabines téléphoniques qui existaient, sans prévenir personne, et



naturellement sans les remplacer, pour effectuer des réparations aux salles d'attente attendantes.

Nous indiquions également l'intérêt qu'il y aurait à ce que dans les petites gares de province le téléphone soit mis à la disposition du public pour communiquer avec des communes éloignées de la station qui les dessert. Etant donné que les Compagnies sont toutes disposées à écouter les demandes qui leur seront adressées, il serait bon que des pétitions soient faites dans toutes les communes intéressées à être reliées téléphoniquement à la gare. L'Association des Abonnés au Téléphone serait heureuse de grouper ces pétitions et de les faire parvenir avec son appui auprès des Compagnies.

Nous serions reconnaissants à ceux qui voudraient bien se charger de réunir des signatures de bien vouloir nous adresser ces pétitions suivant la formule ci-dessous :

Les soussignés, estimant qu'il y aurait intérêt à ce que le téléphone soit mis à la disposition du public à la gare de :

demandent à la Compagnie de bien vouloir faire les études nécessaires pour qu'une cabine téléphonique publique soit installée dans cette gare.
(Signatures.)

Les Nouveaux Numéros d'Appel

L'Administration des Téléphones a décidé, comme on le sait, pour les appels téléphoniques, de ne plus énoncer les numéros par la centaine distinctive du bureau auquel ils sont reliés, mais de remplacer la centaine abolie par le nom de ce bureau.

Les abonnés dont le numéro a pour premier chiffre une centaine auront à demander tout d'abord *Gutenberg*, puis le chiffre qui excède la centaine et enfin le deuxième et dernier chiffre, par exemple 123-46 s'énoncera *Gutenberg 23-46*.

Ces dispositions sont devenues obligatoires pour les téléphonistes depuis le 15 octobre, elles le seront pour le public dès l'apparition de l'annuaire 1913. Donc à ce moment les abonnés dont le numéro commence par 200 appelleront *Central*, pour les 300 on appellera *Louvre*, pour les 400 *Nord* (anciens bureaux de la Villette), pour les 500 *Wagram*, pour les 600 *Passy*, pour les 700 *Saxe*, pour les 800 *Gobelins* (ancien Port-Royal), pour les 900 *Roquette*, pour les 1.000 *Archives*.

Le bureau de la rue Jean-Jacques-Rousseau



est donc déjà subdivisé en deux, il va être subdivisé encore, car sa capacité totale est de 25.000 abonnés et il voit augmenter journellement ses 19.000 abonnés actuels de 20 à 25 abonnés nouveaux. On a donc prévu de nouvelles circonscriptions : *Bergère* et *Trudaine*.

Ces deux nouveaux bureaux n'existent pas encore et doivent trouver place sur le terrain de l'ancien Conservatoire. En attendant, les futurs abonnés de ce nouveau bureau sont reliés à Gutenberg où ils reçoivent déjà des numéros qu'ils auront lorsque ces bureaux seront construits.

C'est, on le voit, une modification qui tendra à supprimer les causes d'erreur dans l'énonciation des appels mal compris, et les 400, par exemple, éviteront de voir leurs numéros confondus avec les 700. L'Association des Abonnés au Téléphone réclame depuis longtemps une modification des numéros doubles telle qu'elle se pratique depuis déjà de longues années en Angleterre et en Amérique.

La voici presque en application. Toutefois cette modification laisse subsister le double numéro, ce qui est encore plus compliqué que l'appel *Strand 687*.

INFORMATIONS

On procède en ce moment au Sous-Secrétariat des Postes et Télégraphes à des essais de machines nouvelles destinées à timbrer les lettres.

Jusqu'à ce jour, en effet, il était à remarquer que plus une lettre parvenait en retard, plus la date indiquée par le timbre de départ était brouillée.

Il s'agit en l'espèce d'un nouveau tampon à rotule qui laissera toujours sur la lettre une marque parfaitement claire, quelle que soit la manière dont l'employé puisse s'en servir.

Un Nouveau Central Téléphonique

L'Administration des Téléphones a mis à l'étude la construction d'un nouveau central téléphonique destiné à alléger les bureaux de Saxe et des Gobelins. Le nouveau central s'élèverait à l'angle du boulevard Raspail et de la rue du Cherche-Midi, sur l'emplacement devenant vacant d'une partie de la prison militaire du Cherche-Midi.

Réorganisation de la Poste Restante

En conformité du vœu du Comité consultatif des P. T. T., à partir du premier décembre prochain, la livraison d'une lettre adressée nominativement poste restante ne pourra plus être obtenue sur la production d'une carte de visite ou d'une enveloppe de lettre précédemment reçue poste restante; le destinataire devra produire soit une enveloppe de lettre précédemment reçue à domicile, soit un acte ou une pièce quelconque le concernant.

Les correspondances adressées poste restante, sous des initiales, ne seront plus délivrées aux jeunes gens de moins de 16 ans, ni aux jeunes filles de moins de 18 ans. S'il y a doute sur l'âge des intéressés, ceux-ci devront établir, par un acte authentique à leur nom (bulletin ou extrait d'acte de naissance), qu'ils ont dépassé la limite d'âge fixée par le nouveau règlement.

Service Postal de Chèques et Virements

Le développement incessant du service des mandats postaux amena dès 1901 l'Administration des Postes à le rendre plus souple. Un premier projet fut présenté en 1902 et à la dernière séance du Comité consultatif des P. T. T. plusieurs votes ont été émis sur ce projet qui va peut-être enfin voir le jour.

Nous aurons l'occasion de revenir plus au long sur cette question, mais la voici résumée en quelques mots. Une personne, moyen-

nant une provision d'argent (probablement 50 fr.), devient titulaire d'un compte. Si quelqu'un lui doit de l'argent il lui suffit de verser la somme due dans un bureau de poste quelconque. Cette somme est inscrite au compte du titulaire. Si celui-ci a un paiement à faire à quelqu'un qui est déjà titulaire d'un compte, l'opération se fait par un simple virement. S'il doit verser à quelqu'un qui ne possède pas de compte, il lui suffit de tirer un chèque qui sera payé par les soins de l'Administration des Postes. Pour chaque versement au crédit d'un compte, la taxe fixe serait de 0,10 et pour chaque remboursement au débit d'un compte la taxe serait de 0,10 pour 100 fr., ou fraction de 100 fr. jusqu'à 2.000 fr., et au-dessus de 2.000 fr. de 0,10 par 200 fr. ou fraction de 200 fr.; en outre une taxe fixe de 0,10 serait perçue pour chaque paiement effectué à domicile. Enfin, pour chaque virement, une taxe fixe de 0,10 serait supportée moitié par chacun des deux comptes intéressés.

Les fonds disponibles ne doivent rapporter aucun intérêt.

Pas Libre

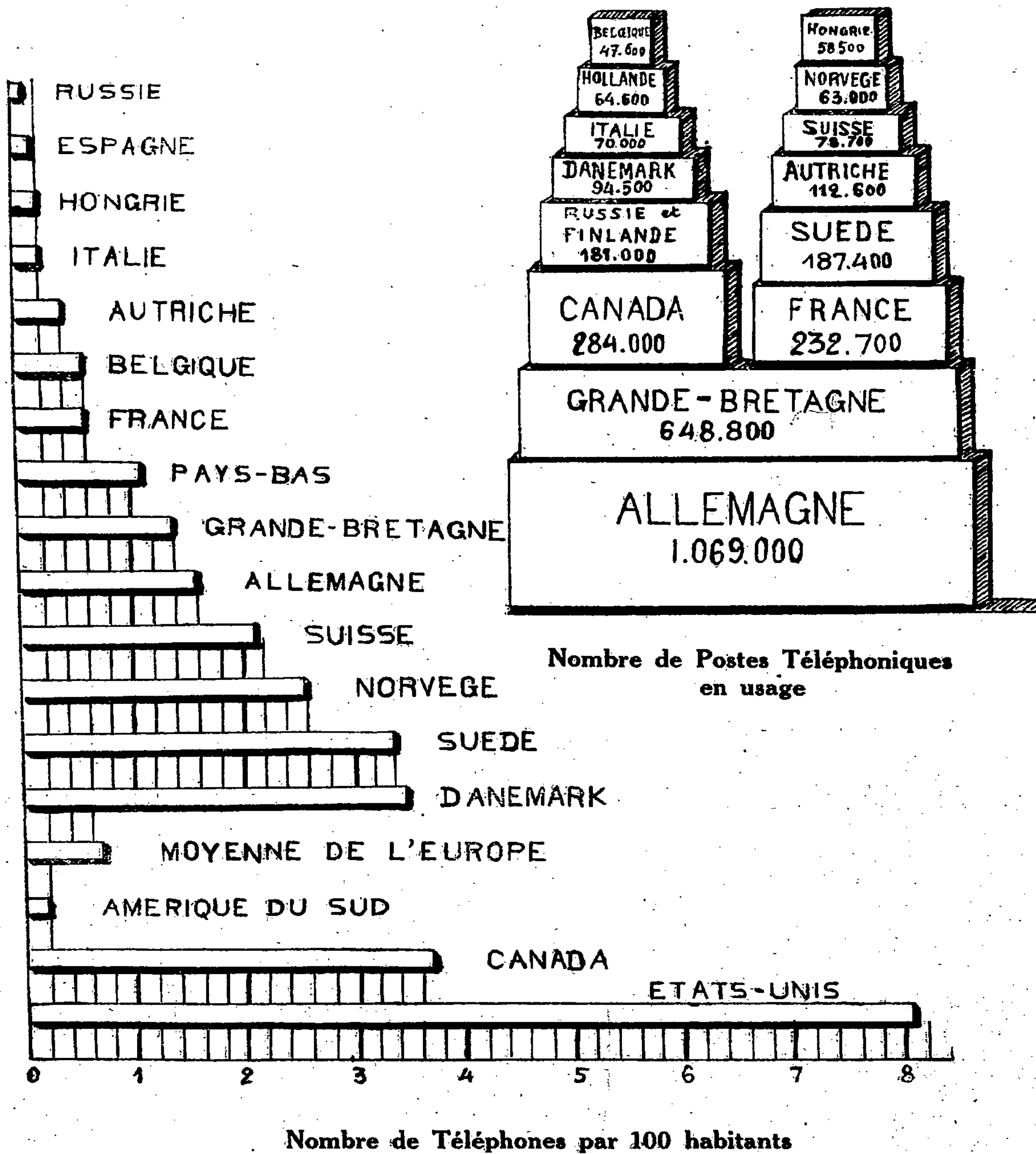
Si le téléphone rend d'incontestables services à tous ceux qui ont une communication à demander, combien n'est-il pas une torture lorsque des amis indiscrets ou des fâcheux viennent vous déranger et que l'énervante sonnerie vient troubler votre sommeil, votre repos ou votre travail souvent sans nécessité! Lorsque cela se répète plusieurs fois par jour, c'est un supplice intolérable.

Pour supprimer cet inconvénient, il est question, paraît-il, à la direction des P. T. T., d'autoriser les abonnés à donner au bureau téléphonique dont ils dépendent l'indication des heures pendant lesquelles ils désirent ne pas être dérangés. De cette façon toutes les demandes d'appel de leur numéro recevraient la réponse: *pas libre jusqu'à telle heure*.

C'est évidemment simple et pratique, mais outre la complication que donnerait à chaque opératrice la mise à jour des demandes des abonnés qui ne tiendraient pas à être dérangés de telle heure à telle heure ou qui changeraient les heures auxquelles ils ne veulent pas qu'on les appelle, n'y aurait-il pas un inconvénient à ce que cette même réponse *pas libre jusqu'à telle heure* vienne s'opposer à tous les cas, aussi bien ceux inutiles que ceux très urgents, et faudrait-il alors que l'opératrice demande de quoi il s'agit et n'établisse la communication que lorsqu'elle jugerait la conversation intéressante?

Statistiques Téléphoniques Mondiales

AU 1^{er} JANVIER 1912



ON RÉCLAME

Cette Rubrique est ouverte à toutes réclamations présentant un caractère d'intérêt général.

J'habite, 7, boulevard Morland, en face du bureau de poste auxiliaire installé au N° 4.

Les dessins et autres documents que je pouvais expédier précédemment comme papiers d'affaires devant voyager comme lettres depuis l'application du nouveau tarif postal, je me trouvais dans l'impossibilité de les mettre dans la boîte aux lettres, en raison de sa petite ouverture.

Je fis donc, en 1910, une démarche auprès du receveur du bureau de la Bastille pour lui expliquer ma situation (en l'espèce il s'agit, huit ou dix fois par mois en moyenne, d'un pli sous enveloppe de 0,22 x 0,165, ou d'un rouleau ne dépassant pas 0,30 de longueur). Il *pria* la receveuse auxiliaire de prendre les plis qui ne pouvaient entrer dans la boîte aux lettres. Ce qu'elle fit jusqu'aujourd'hui.

Veuillez noter que tous ces plis concernent l'usine dont je suis l'agent à Paris, et que mes patrons sont patentés à Paris et dans la Meuse.

Or, ce matin, entre 8 h. 1/2 et 9 heures, je faisais déposer par ma bonne un rouleau affranchi comme lettre, ayant 0,29 de longueur, et 4 cent. 1/2 de diamètre, pesant moins de 300 gr., fermé et ficelé, que la buraliste refusa de recevoir.

Pensant qu'il y avait erreur, j'allai moi-même le porter et essayai le même refus de la part du mari de la receveuse, qui m'envoya au bureau de la Bastille pour le remettre.

Je lui fis remarquer, comme je vous l'explique d'autre part, que le receveur du bureau de la Bastille l'avait prié de recevoir les plis ne pouvant pénétrer dans la boîte; il me répondit : « Vous m'embêtez, je ne veux pas de votre pli, et je ne le prendrai pas. »

Il se mit alors en colère, et, sortant du bureau grillagé dans lequel il se tenait, il vint à son petit comptoir, sur lequel il frappait du poing, en me disant : « Je ne veux pas que le facteur qui lève les lettres soit chargé comme un bourriquot pour vous, et puis je ne connais que le règlement. »

A ce moment sa femme survint et ajouta : « Oui, le receveur m'a demandé que j'aie l'amabilité de prendre vos plis, mais je ne veux plus les prendre. »

Ne voulant pas les suivre sur ce ton, je me retirai en les prévenant que j'allais voir le receveur du bureau de la Bastille et qu'ensuite je saisisais l'Association des Abonnés au Téléphone de ma réclamation.

« Adressez-vous au ministre si vous voulez », me fut-il répondu.

Quoique vous ne soyez pas le ministre, Monsieur le Président, c'est à vous que je viens demander :

Si le règlement donne au titulaire d'un bureau auxiliaire le droit d'être grossier et de recevoir les contribuables comme j'ai été reçu, et, à ce propos, un bureau de poste auxiliaire est-il un lieu public comme un grand bureau de poste, ou, lorsqu'il entre dans un bureau auxiliaire, le déposant est-il au domicile privé du titulaire ?

Pour déposer ma correspondance dans un de ces bureaux, suis-je tenu à un poids ou à un volume déterminés ?

Tout le monde sait parfaitement que les appareils téléphoniques de l'Administration ne peuvent servir aux communications à longue distance.

M. Lebureau ne nous a pas encore dit pourquoi. En attendant, l'abonné qui est obligé de se procurer un appareil pour communications lointaines doit le payer de sa poche, sans bonification de l'Administration. Mieux encore, il doit supporter entièrement toutes les réparations qui peuvent être faites à cet appareil.

M. Lebureau des téléphones, persistant dans sa routine, trouve tout cela logique; mais il serait intéressant de savoir si notre éminent sous-secrétaire est du même avis. Nous espérons qu'il saura apporter une légère amélioration à cet état de choses.

On réclame une plus grande visibilité des boîtes aux lettres.

Quel est celui d'entre nous qui n'a pas éprouvé de la difficulté à trouver une boîte aux lettres, et une fois celle-ci découverte de deviner où se trouve la petite fente par où il doit glisser sa correspondance, car s'il y a une plaque émaillée indiquant l'heure des levées, celle-ci est placée généralement à la hauteur du genou et, de plus, ladite petite fente ne se trouve pas au-dessus, ce qui serait normal; mais à côté, à droite ou à gauche, cela dépend.

Tout le monde connaît les boîtes bleues que l'on voit partout en Allemagne et les boîtes circulaires rouge vif qui se trouvent au milieu des trottoirs de Londres.

Attendons un peu, il paraît que nous aurons bientôt de nouvelles boîtes, dont la construction est à l'étude, et qui seront peintes en bleu cru, le bleu des lanternes des bureaux de poste.

A. Waton